

## « MGR FELLAY NE S'EST JAMAIS TROMPÉ ! »

### NOTE SUR LE SERMON D'UN PRÊTRE ORDINAIRE (AVRIL 2012)

Monsieur l'abbé X n'est ni un polémiste, ni un faiseur d'intrigues du G.R.E.C. <sup>1</sup>, ni un théologien autoproclamé ayant la prétention de mener ses supérieurs dans les arcanes de sa « pensée inspirée ». C'est un prêtre que nous pourrions qualifier d'« ordinaire », si ce qualificatif n'était chargé de connotation péjorative. Ordonné à Écône il y a plus de 15 ans, il cherche à faire le bien là où il est, essayant de fidéliser les uns et de convertir les autres. Sa seule particularité ? Faire partie de cette petite minorité au sein de la FSSPX qui approuve la « politique d'ouverture » de Mgr Fellay.

En ce dimanche d'avril 2012, le ton est donné dès le début du prêche : « J'approuve entièrement la politique audacieuse de Mgr Fellay qui vise à signer un accord avec Rome » (en substance). Car « Cela change dans l'Église » !

Et M. l'abbé X de nous dresser une litanie des contacts qu'il a pu nouer avec le clergé conciliaire, en Italie principalement, contacts desquels émane un esprit de réconciliation saisissant : un curé de paroisse demandant au prêtre de la FSSPX d'assurer la messe dominicale de sa paroisse, un autre réclamant au prieuré le plus proche d'assurer la messe du dimanche soir une semaine sur deux, en attendant que l'évêque diocésain ne l'autorise toutes les semaines, un prêtre conciliaire se déclarant ouvertement contre l'œcuménisme en présence d'un cardinal qui n'ose rien répondre...

À l'issue de la présentation de ce tableau saisissant, M. l'abbé X engage les fidèles à la confiance : « Mgr Fellay ne s'est jamais trompé dans ses relations avec Rome, alors pourquoi ne pas lui faire confiance aujourd'hui pour s'orienter vers un accord ? »

Loin de contester la véracité des témoignages rapportés par M. l'abbé X, ni même a priori la sincérité de ceux-ci, force est cependant de considérer la situation actuelle avec davantage d'objectivité et de recul.

À côté de ces quelques interlocuteurs « traditionnels », on pourrait en effet citer des kyrielles de contre-exemples, des prêtres animés d'un esprit révolutionnaire et opposé à tout ce qui respire le catholicisme, et qui ne se rencontrent pas seulement dans les diocèses ultra-modernistes de France, mais même au Vatican sous le pontificat de Benoît XVI. Les scandales qui se produisent dans l'église Conciliaire sont quotidiens. Certains ont même Benoît XVI pour responsable direct. Rappelons-nous par exemple la prière commune avec des imams dans la Mosquée bleue d'Istanbul le 30 novembre 2006, sa rencontre cordiale avec une « femme-prêtre » anglicane à l'abbaye de Westminster le 17 septembre 2010, l'invitation au Vatican d'un groupe homosexuel nommé « Gay Circus » le 15 décembre 2010, qui exécuta devant lui une chorégraphie d'invertis. Et n'oublions pas enfin que ce même Benoît XVI a refusé de baiser le crucifix le Vendredi saint, au cours de la liturgie de l'« adoration » de la croix, en 2009, 2010 et 2011 <sup>2</sup> (nous ne savons ce qu'il est advenu en 2012) ! Pour suivre la véritable évolution de l'église Conciliaire, à Rome et dans le monde, on se référera avec profit au site : [Church revolution in pictures](http://Church%20revolution%20in%20pictures).

---

<sup>1</sup> Groupe de Réflexion Entre Catholiques : groupuscule aux méthodes maçonniques visant à faire absorber la FSSPX dans l'église Conciliaire. Voir : [http://resistance-catholique.org/articles.html/2012/04/RC\\_2012-04-13\\_La-subversion-de-la-FSSPX-par-le-cercle-du-GREC.html](http://resistance-catholique.org/articles.html/2012/04/RC_2012-04-13_La-subversion-de-la-FSSPX-par-le-cercle-du-GREC.html)

<sup>2</sup> Lien vers les vidéos disponibles sur [http://resistance-catholique.org/articles.html/1012/04/RC\\_2011-04-03\\_LE-MEPRI-DE-RATZINGER-POUR-LA-CROIX.html](http://resistance-catholique.org/articles.html/1012/04/RC_2011-04-03_LE-MEPRI-DE-RATZINGER-POUR-LA-CROIX.html)

Nous nous heurtons alors à un problème de logique : en quoi la présence de quelques personnes moins révolutionnaires que les autres <sup>3</sup> suffirait-elle à exempter la secte conciliaire de l'esprit de Vatican II, et à justifier notre intégration dans celle-là ?

Si, vraiment, il se trouve quelques personnes attachées à l'enseignement constant de l'Église catholique, fermement opposées à l'œcuménisme et à la liberté religieuse, c'est plutôt à eux de quitter l'Église Conciliaire <sup>4</sup>, et non à nous de les y rejoindre !

Si ces mêmes prêtres/évêques/cardinaux sont si attachés à la Vérité de toujours enseignée par l'Église de toujours, s'ils ont à cœur de la proclamer pour le salut des âmes, ont-ils alors la possibilité de condamner les erreurs contraires à l'intérieur de l'Église Conciliaire ? M. l'abbé X lui-même nous a expliqué que des séminaristes devaient dissimuler leur attachement à la Tradition pour ne pas être sanctionnés - et encore, il ne s'agit que d'un attachement à certaines marques extérieures traditionnelles. Et nous devrions intégrer cette secte conciliaire dans laquelle il faut se cacher pour rester catholique ?

### ***La proclamation de la Vérité sans la condamnation de l'erreur.***

À cette occasion, notons l'altération du concept de Vérité dans l'esprit des partisans du « ralliement » <sup>5</sup> : deux écoles s'affrontent en effet au sein de la FSSPX. La première pose comme préalable à tout accord la résolution des différends doctrinaux. À ce stade, il y a unanimité pour constater l'impossibilité radicale de cette solution. La formuler équivaut à refuser tout accord et, logiquement, tout dialogue avec des gens qui connaissent et refusent l'enseignement *constant* de l'Église - « *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus* », « Tenir pour vérité de foi ce qui a été cru partout, toujours et par tous », (*Commonitorium* de S. Vincent de Lérins) - et donc avec qui il est à la fois inutile et dangereux de discuter. La seconde école postule pour la reconnaissance par Rome d'une profession de foi, qui permettrait à ses signataires d'être « réintégrés » dans l'Église Conciliaire.

Ainsi, de même que ces quelques prêtres/évêques/cardinaux, nous pourrions professer la foi catholique en toute quiétude à l'intérieur de l'Église Conciliaire..., à condition de ne pas condamner les erreurs enseignées par le "saint Père", à condition de ne pas se montrer agressif envers ce dernier et sa hiérarchie ! Nous aurions ainsi droit à une vérité amputée de la condamnation de l'erreur et de ses promoteurs. Peut-il y avoir défense de la vérité sans dénonciation de l'erreur <sup>6</sup> ? Peut-il y avoir dénonciation de l'erreur sans dénonciation de ses promoteurs <sup>7</sup> ? Poser la question, c'est y répondre : ceux qui en douteraient peuvent se reporter à l'ouvrage de dom Sarda y Salvani, *Le libéralisme est un péché*, chapitre XXIII et suivants.

Nous pouvons remarquer à l'appui de cette remarque que depuis de nombreuses années maintenant, moult pèlerinages organisés par la FSSPX se terminent en apothéose dans des églises ou basiliques aimablement mises à disposition par le clergé conciliaire. Est-il imaginable qu'à une de ces occasions, le prédicateur de la FSSPX s'attaque aux erreurs de ses hôtes ? Alors comment les prêtres « réconciliés » benoîtement à la secte conciliaire pourront-ils fustiger publiquement un « Assise IV » ou une énième visite de mosquée ou de synagogue ?

M. l'abbé X se réjouissait ce dimanche de ce que, à l'inverse de se qui se passait par le passé, ce sont maintenant des séminaristes attachés à la Tradition qui s'infiltrèrent dans les séminaires, pour revêtir la soutane et revenir à des usages traditionnels après leur ordination. Mais quelle horreur !

<sup>3</sup> Moins révolutionnaires ne signifie pas non-révolutionnaires, encore moins anti-révolutionnaires. Girondins ou Jacobins avaient, par exemple, les mêmes objectifs, seules différaient leurs méthodes (et encore !) : tout révolutionnaire finit toujours par trouver un plus dur qui l'épure.

<sup>4</sup> Nous la nommons comme elle se nomme elle-même, d'après la qualification qu'en donna Mgr Benelli, lors de la comparution de Mgr Lefebvre devant la Congrégation de la Doctrine de la Foi, en 1975. Jean Guittou disait lui-même que depuis l'ouverture du Concile Vatican II, l'Église catholique devrait s'appeler l'Église œcuménique. C'est la même idée : or l'Église catholique se définit par ses « quatre notes », une, sainte, catholique et apostolique. La qualifier d'un autre nom, c'est implicitement reconnaître qu'à Rome aujourd'hui l'Église n'est plus... catholique et que ses autorités ont également cessé de l'être.

<sup>5</sup> Mot dont la connotation est, en France, particulièrement malheureuse... mais qui exprime bien le fond : il s'agit bien de rallier le camp ennemi de la Vérité ou du Bien, c'est-à-dire de choisir son camp, comme y invite S. Ignace dans ses Exercices : or il n'y a que deux camps, celui de Jésus ou celui de Satan. « Que votre oui soit oui, que votre non soit non, tout le reste vient du Malin ».

<sup>6</sup> En pure logique, contrairement à l'opinion commune (fausse), l'erreur peut contenir une part de vérité. Mais comme elle ne contient pas toute la vérité et rien que la vérité, elle est et reste l'erreur.

<sup>7</sup> Hypothèse absurde évidemment, comme si la justice se bornait à poursuivre le crime sans mettre hors d'état de nuire le criminel !

Ainsi pour être fidèle à l'Église « mère et maîtresse de Vérité », il faudrait donc vivre dans le mensonge ??? Le mensonge est l'apanage de Satan, et si la Vérité n'est pas admise dans l'église Conciliaire, il n'y a d'autre alternative que de la fuir !!! Les fils de lumière et les fils des ténèbres ne peuvent combattre avec les mêmes armes, mensonges contre mensonges, mais Vérité contre mensonges.

### ***Dans le panthéon conciliaire des sensibilités religieuses.***

Que penser d'autre part de cette information communiquée par M. l'abbé X selon laquelle des prêtres de la FSSPX en Italie célèbrent un dimanche sur deux la messe dans une paroisse conciliaire où se pratique bien sûr ordinairement la « messe de Luther » selon la définition donnée par Mgr Lefebvre lui-même <sup>8</sup> ?

Comment interpréter cette attitude autrement que comme une reconnaissance *de facto* de la nouvelle messe ? Le même autel sur lequel est pratiqué ce culte que Dieu a en abomination sert-il également pour recevoir le saint sacrifice de la vraie messe ? L'Église ne prescrit-elle pas des cérémonies de réconciliation, non seulement pour les autels profanés, mais même pour les églises qui ont été le théâtre de cultes sacrilèges ? Un même lieu de culte peut-il servir pour le vrai culte du vrai Dieu et pour un culte sacrilège <sup>9</sup> ? La FSSPX se contenterait-elle maintenant des panthéons – dont le sens exact est maison de tous les dieux <sup>10</sup> – que les premiers chrétiens avaient refusés au péril de leur vie ? La vraie doctrine catholique pourrait-elle trouver sa place dans le panthéon conciliaire des « sensibilités religieuses » ? <sup>11</sup> La cote de la nouvelle messe, rebaptisée « rite ordinaire », aurait-elle été révisée à la hausse au cours des mystérieuses discussions théologiques dont on ne veut rien nous dire officiellement ?

En plus de cet aspect primordial, il faut là aussi se demander comment un prêtre de la FSSPX pourrait condamner les erreurs conciliaires et la nouvelle messe dans un tel contexte !

### ***« Monseigneur Fellay ne s'est jamais trompé ».***

À ce stade, il est légitime de se demander si les contacts de M. l'abbé X révèlent une réalité nouvelle dans l'église Conciliaire ou s'ils ne faussent pas plutôt la perception de la réalité. Lorsque fut promulgué le *motu proprio* du 7 juillet 2007 « libéralisant » la messe tridentine, des esprits prudents s'étaient promis de juger de la bonne foi de son auteur en observant ses actes à venir. Voici les principaux actes de Benoît XVI qui suivirent le fameux *motu proprio* :

- 21.10.2007 : Réunion interreligieuse de Naples ;
- 28.04.2008 : Visite de la synagogue de New York ;
- 15.07.2008 : J.M.J. de Sydney avec sa liturgie « inculturée » et ses rituels païens ;
- 12.05.2009 : Visite de la mosquée du Dôme de Jérusalem ;
- 12.05.2009 : Rituel juif au Mur des lamentations ;
- 17.01.2010 : Visite à la synagogue de Rome ;
- 14.03.2010 : Participation active au culte luthérien à Rome ;
- 01.05.2011 : Béatification de Jean-Paul II ;
- 27.10.2011 : Réitération du scandale d'Assise ;

<sup>8</sup> Conférence de Florence, 15 février 1975, texte dont la publication par la FSSPX porte en exergue : « Des forces viendront de sa part (l'Antéchrist) profaner le sanctuaire citadelle ; ils aboliront le sacrifice perpétuel et y mettront l'abomination de la désolation » (Daniel XI, 31).

<sup>9</sup> Situation hélas vérifiée par les célébrations faites, par exemple, lors des pèlerinages de Lourdes, de Lisieux ou d'ailleurs, contrairement au canon 823 § 1 de 1917 : « Il n'est pas permis de célébrer la Messe dans un temple d'hérétiques ou de schismatiques, même s'il a été autrefois consacré ou béni ». Ceci ne concerne-t-il pas l' « égoût collecteur de toutes les hérésies » ?

<sup>10</sup> *Omnes dii gentium daemonia* : Tous les dieux des païens sont des démons (Ps. 95, 5).

<sup>11</sup> Au sein de l'église Conciliaire, l'option « Tradition » ne peut qu'être réduite à une « sensibilité », pas une question de Foi : la Foi relève de l'intelligible, pas du sensible. La Foi n'est pas une opinion ou une croyance humaine, mais la condition objective du salut pour une intelligence éclairée par elle, comme le demande l'Église catholique au futur baptisé : « - Que demandez-vous à l'Église ? La Foi. - Que vous procure la Foi ? La vie éternelle. »

M. l'abbé X nous a exhorté à faire confiance à Mgr Fellay parce qu'il ne s'était « jamais trompé par le passé dans ses relations avec Rome ». Vraiment ?

Alors, face au florilège (incomplet, hélas !) de Benoît XVI qui précède, citons les propos suivants de Mgr Fellay :

– 07.05.2010 : « Depuis le Concile Vatican II, une vague semble vouloir tout emporter vers le bas pour ne laisser qu'un monceau de ruines, un désert spirituel que les papes eux-mêmes ont appelé une apostasie (...). Pour reprendre notre image, il semble que depuis quelque temps, plus ou moins depuis l'accession au pontificat du pape Benoît XVI, soit apparue une nouvelle vague, beaucoup plus modeste que la première, mais suffisamment persistante pour qu'on puisse néanmoins la remarquer. Contre toute attente, elle semble aller dans le sens contraire de la première. Les indices sont suffisamment variés et nombreux pour qu'on puisse affirmer que ce nouveau mouvement de réforme ou de restauration est bien réel ». (*Lettre aux Amis et Bienfaiteurs n° 76*)

– 27.12.2010 : D'ailleurs, le pape revient aux idées traditionnelles. Il voit très bien qu'il y a une déviation et qu'il faut la corriger. On est peut-être beaucoup plus proche du pape qu'il n'y paraît. (*Les Nouvelles calédoniennes*).

Si l'on insère ces propos de Mgr Fellay dans la chronologie ratzingerienne ci-dessus, on serait tenté de sourire de la naïveté du Supérieur général de la FSSPX, si le sujet n'était pas aussi grave. Alors non, il n'est pas raisonnable de faire confiance à Mgr Fellay ! Oui, Mgr Fellay s'est lourdement trompé !

Et ce n'est pas tout...

Lorsque Mgr Fellay a inauguré sa « politique des préalables », il a pris le risque de s'affranchir des recommandations de vraie prudence chrétienne que Mgr Lefebvre avait formulées à la suite des derniers pourparlers de 1988 : « Si nous devons reprendre langue, **c'est moi qui poserais mes conditions** »<sup>12</sup>.

Alors que furent ces préalables ?

### ***La messe de saint Pie V destituée.***

La « libéralisation » de la messe.

Le 7 juillet 2007, Benoît XVI publiait le *motu proprio Summorum pontificum* rétablissant dans son droit la messe tridentine. C'est en tout cas ainsi que Mgr Fellay l'a présenté. La réalité est toute autre !

Tout d'abord, le *motu proprio* « canonise » la nouvelle messe en lui attribuant un statut de « rite ordinaire », en en reconnaissant la « valeur » et la « sainteté ». Qui donc l'accepte reconnaît *ipso facto* la nouvelle messe<sup>13</sup>. Citons le texte officiel : « L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté ». Et lorsque M. l'abbé X a assisté à la première de ces messes célébrée dans le diocèse d'Italie où il se trouvait, il a cautionné ce *motu proprio* et tout ce qu'il contient, donc la reconnaissance de la nouvelle messe. On se demande vraiment comment Mgr Fellay a pu déclarer que le premier préalable était obtenu...

Mais il y a pire ! C'est M. l'abbé Juan-Carlos Cériani, prêtre qui a dû quitter la FSSPX – et pour cause – qui avait démasqué en 2009 le machiavélisme de ce *motu proprio* : « légalement et légitimement, la Messe Traditionnelle était toujours restée obligatoire (et donc autorisée) comme la

<sup>12</sup> Cette « politique » (mot affreux, bien éloigné de l'Église qui a les yeux fixés au ciel, non sur les arrangements terrestres : « Je confonds la sagesse des sages et l'intelligence des savants », Isaïe, XXIX, 14 et S. Paul, 1 Cor, I, 19) et ces préalables sont aux antipodes de l'esprit catholique, (comme si la négociation avait sa place dans le combat de la Foi !).

<sup>13</sup> C'est là qu'est la subtilité diabolique du *motu proprio* : la « réintégration » de l'ancien rite cache la sacralisation du nouveau rite. « Ils ont avalé le mot, ils avaleront la chose » disaient fort à propos les républicains laïcards à propos du « Ralliement » des catholiques à la république en 1892. *Nihil novi sub sole*.

seule Messe **officielle** et **ordinaire** du Rite Latin Romain de l'Église, puisque la bulle *Quo primum tempore* de saint Pie V qui la rendait obligatoire et l'autorisait à perpétuité n'avait jamais été abrogée ».

Et Benoît XVI a profité de l'imprudente demande de Mgr Fellay pour mettre à jour le magistère conciliaire en remplaçant la messe de saint Pie V par celle de Paul VI. Tour de passe-passe machiavélique que personne n'avait démasqué avant M. l'abbé Cériani. Mgr Fellay est tombé dans le piège sans sourciller. Et, à sa suite, la plupart des prêtres de la FSSPX. Alors quand M. l'abbé X se vante que « c'est grâce à nous que ce *motu proprio* a été accordé », nous pouvons préciser en effet : c'est grâce à Mgr Fellay que la messe traditionnelle a été abrogée en tant que forme ordinaire du rite romain. <sup>14</sup> Il n'y avait vraiment pas de quoi chanter des *Te Deum* et des *Magnificat* dans les prieurés...

### **Combat de la foi ou diplomatie cléricale ?**

#### *La levée des excommunications.*

Afin de ne pas reconnaître la validité des excommunications qui frappaient nos 4 évêques, Mgr Fellay avait demandé, non pas la levée des excommunications, mais le retrait du décret de celles-ci : « Vous confondez retirer un décret d'excommunication avec lever une excommunication (...) Dans tout document officiel ou d'importance je fais très attention à ne pas mentionner ou dire "lever l'excommunication" ». (Lettre de Mgr Bernard Fellay au père Cériani, le 3 août 2004).

Avouons que ces subtilités de langage ne changent pas grand-chose à la réalité, puisqu'il s'agit dans les deux cas de supplier une autorité de revenir sur sa sanction. Mais enfin, si nos évêques sont sensibles à ces distinctions – après tout, c'est eux qui sont concernés – reconnaissons-leur ce droit.

Lisons alors maintenant le texte de "retrait" du 21 janvier 2009 :

« Par la lettre du 15 décembre 2008 adressée à Son Éminence, le Cardinal Dario Castrillón Hoyos, Président de la Commission Pontificale *Ecclesia Dei*, Mgr Bernard Fellay, en son nom ainsi qu'au nom des trois autres évêques consacrés le 30 juin 1988, **sollicitait de nouveau la levée de l'excommunication** *latæ sententiæ* formellement déclarée par Décret du Préfet de cette même Congrégation pour les évêques en date du 1<sup>er</sup> juillet 1988 (...) Selon les facultés qui m'ont été expressément concédées par le Saint Père Benoît XVI, en vertu du présent Décret, **je remets** aux Évêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson et Alfonso de Galarreta **la censure d'excommunication** *latæ sententiæ* déclarée par cette Congrégation le 1<sup>er</sup> juillet 1988, ainsi que je déclare privé d'effets juridiques, à partir de la date d'aujourd'hui, le Décret publié à cette époque ».

D'une part, ce décret dit que Mgr Fellay avait sollicité la « levée de l'excommunication » et non le « retrait du décret », c'est-à-dire qu'il ne correspond pas à ce que Mgr Fellay avait affirmé auparavant. Donc ce décret contient une erreur, voire un mensonge (de qui ?) ;

D'autre part, il ne retire pas le décret de 1988, mais il « remet la censure d'excommunication », reconnaissant du même coup la validité de celle-ci jusqu'à cette date, et ne satisfaisant donc pas la demande de Mgr Fellay, qui semblait jusqu'à ce jour si pointilleux sur la phraséologie employée.

Rassurons-nous, les subtilités sémantiques avaient dès lors moins d'importance, car le communiqué officiel de Mgr Fellay, en date 24 janvier 2009, n'en faisait plus état : « **L'excommunication** des évêques sacrés par S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988 (...) **a été retirée** par un autre décret de la même Congrégation ».

---

<sup>14</sup> Ce *motu proprio* ressemble, toutes proportions gardées, aux accords de la Jaunaye (17 février 1795), par lesquels ce qui restait de la Vendée militaire, sous la direction de Charette, acceptait le régime révolutionnaire en échange d'une liberté du culte catholique que la Convention s'empessa évidemment de ne pas appliquer..., l'essentiel étant obtenu : la contre-révolution avait déposé les armes.

Voici donc un modèle de « diplomatie cléricale » où les subtilités de langage servent à faire avancer les compromissions, avant d'être abandonnées dès que l'on n'en a plus besoin. Ces manœuvres ne relèvent pas du combat de la foi et ne nous engagent donc pas. Souvenons-nous simplement que Mgr Lefebvre, lui, s'estimait honoré d'être « excommunié » par l'église Conciliaire. C'était plus clair !

Toujours est-il que cette levée des excommunications a été l'occasion d'un *quiproquo* qui, outre le ridicule dont s'est couvert Mgr Fellay, a révélé le fond de sa pensée. Dès la publication de cette mesure, il émettait ainsi un premier communiqué – daté du 24 janvier 2009 – mentionnant la phrase suivante : « Nous acceptons et faisons nôtres tous les conciles jusqu'à Vatican II au sujet duquel nous émettons des réserves » ! Face au tollé suscité par cette acceptation, avec réserves certes, mais néanmoins acceptation de Vatican II, un second communiqué fit son apparition quelques jours après, toujours daté du 24 janvier, mais avec la phrase rectifiée suivante : « Nous acceptons et faisons nôtres tous les conciles jusqu'à Vatican I. Mais nous ne pouvons qu'émettre des réserves au sujet du Concile Vatican II, qui s'est voulu un concile "différent des autres" ».

Voici donc une erreur supplémentaire de Mgr Fellay « qui n'a jamais fait d'erreur », et qui laisse apparaître les compromissions auxquelles il était déjà prêt en 2009.

Pour conclure sur cet épisode lamentable, citons ce que Mgr Lefebvre écrivait à la veille des sacres pour bien saisir le contraste entre les deux évêques : « Etre donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont en effet un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Église, évolutive, pentecôtiste, et synchrétique (...) ». <sup>15</sup>

### ***Errare humanum est, perseverare...***

*Les discussions doctrinales :*

Quant aux discussions doctrinales, elles ont, comme on s'y attendait, révélé le trou béant qui sépare les catholiques des conciliaires. Mais comme le remarque M. l'abbé Gleize, l'un des « théologiens » de la FSSPX, ces discussions ont permis de mieux cerner les principes de désaccord. Et c'est sur la notion même de *Magistère* que les différends les plus irréductibles sont apparus.

L'Église ayant une doctrine intangible, lorsqu'un pape définit solennellement un dogme ou précise un article à croire, il est impossible à un autre pape de contredire son prédécesseur. Ainsi le *Magistère* est objectif, il est constitué par ce qui doit être cru, indépendamment de l'époque ou du lieu <sup>16</sup>. Pour les conciliaires, le *Magistère* réside dans l'autorité qui prodigue un enseignement. Ainsi, Benoît XVI peut très bien revenir sur un enseignement définitif de l'Église et le modifier en fonction des temps et des lieux <sup>17</sup>. Le *Magistère* au sens conciliaire sera constitué par le nouvel enseignement du pape régnant, jusqu'à ce que le même pape ou un successeur n'en décide autrement. C'est la raison pour laquelle Benoît XVI peut très bien louer Pie IX, le pape du *Syllabus* : cette publication correspondait aux exigences de son temps !

Ces discussions ont donc démontré l'impossibilité radicale de s'entendre, chaque partie ayant une conception différente du *Magistère*.

Eh bien devinez quoi : après un *Motu proprio* machiavélique, après une levée mensongère des « excommunications », après des discussions doctrinales infructueuses, Mgr Fellay « qui ne s'est

<sup>15</sup> Lettre ouverte à son Éminence le cardinal Gantin, Préfet de la Congrégation des Évêques. Écône, 6 juillet 1988 - *Fideliter* N° 64. Juillet-Août 1988, pages 11-12.

<sup>16</sup> Ce qui fait de l'Église catholique le roc de la Foi et de la Morale sur une terre où tout n'est que changement : *Stat Crux dum volvitur orbis*. La Croix reste debout tandis que le monde roule (devise des Chartreux).

<sup>17</sup> Ce que l'église Conciliaire, interprétant à faux la Sainte Écriture, appelle « les signes des temps », que l'on pourrait plutôt qualifier de « signes de satan ».

jamais trompé » continue aujourd’hui à vouloir signer un accord avec les conciliaires ! On ferait mieux de se demander à quel moment Mgr Fellay <sup>18</sup> ne s’est pas trompé !

*Errare humanum est, perseverare... DIABOLICUM !!!*

### **La preuve par l’I.B.P.**

Pour preuve que rien n’a changé dans la secte conciliaire, citons également le traitement réservé à l’Institut du Bon Pasteur fondé le 8 septembre 2006 par M. l’abbé Philippe Laguérie. Les statuts de cette œuvre stipulent entre autres choses les 2 points suivants :

- Les membres de l’Institut du Bon Pasteur sont autorisés à célébrer la messe “*exclusivement*” selon la liturgie traditionnelle du missel de 1962, dit de saint Pie V. La messe traditionnelle n’est plus seulement une permission ;
- L’Institut du Bon Pasteur a l’intention de faire une critique constructive du concile Vatican II pour permettre au Siège apostolique d’en donner une interprétation authentique.

Or, à la suite de sa visite canonique du mercredi 21 mars 2012, M. l’abbé Laguérie a reçu une lettre de Mgr Pozzo de la Congrégation pontificale *Ecclesia Dei*, lui demandant :

- de considérer la « forme extraordinaire » comme un « rite propre », et d’oublier la notion d’ « exclusivité ». Que cela signifie t-il ? Un rite *exclusif* interdit les exceptions, pas un rite *propre*. Du coup, l’abandon de l’exclusivité, si elle est acceptée par M. l’abbé Laguérie, entraîne *ipso facto* l’acceptation de principe du nouveau rite ;
- d’ « intégrer l’étude du Magistère actuel des papes et de Vatican II » dans le programme des études du séminaire de Courtalain <sup>19</sup>, et d’ « insérer une étude attentive du *Catéchisme de l’Église catholique* » ;
- « Plus que sur une critique, même “sérieuse et constructive”, du concile Vatican II, les efforts des formateurs devront porter sur la transmission de l’**intégralité du patrimoine de l’Église** [*en gras dans le texte !*], en insistant sur l’**herméneutique du renouvellement dans la continuité** <sup>20</sup> et en prenant pour support l’intégrité de la doctrine catholique exposée par le *Catéchisme de l’Église catholique* » ;
- D’organiser des réunions hebdomadaires avec des canonistes [dont il impose les noms], « pour améliorer le fonctionnement du conseil et préparer le chapitre général ». En d’autres termes, faire rentrer le loup dans la bergerie ;
- « que les prêtres de l’Institut s’insèrent réellement avec un esprit de communion dans l’ensemble de la vie ecclésiale du diocèse ».

Or il faut reconnaître à M. l’abbé Laguérie, le Supérieur Général de l’I.B.P., d’avoir été honnête avec la FSSPX : partout où il rencontre des personnes affiliées à celle-ci, il les met en garde : « Ne signez pas, je me suis fait avoir ! ». Il a même croisé M. l’abbé de Cacqueray sur le quai de la gare en revenant de Rome, et il lui a dit la même chose : « Ne signez pas ! » <sup>21</sup>.

---

<sup>18</sup> On notera, non sans ironie, que si la FSSPX accepte que l’Église puisse se tromper, et donc que Dieu puisse nous tromper par *son* Église (incompatible avec l’acte de foi), elle ne supporte pas en revanche que l’on se défie d’elle, notamment dans ses discussions secrètes avec les *antichrists* (expression de Mgr Lefebvre) de la Rome conciliaire. Hors de l’Église ou hors de Mellingen, point de salut ?

<sup>19</sup> Eure-et-Loir, France.

<sup>20</sup> Quel *charabia* ! Comme si des mots pouvaient réconcilier ce qui est opposé par nature, comme si une formule aussi fumeuse pouvait réconcilier l’Église et la Révolution...

<sup>21</sup> La lecture des articles publiés par le site *Paix liturgique* quant à la sincérité et à la générosité avec lequel le corps épiscopal conciliaire français applique le fameux *motu proprio* de 2007 est, à elle seule, une piqûre de rappel bienvenue quant à ce qui se passera quant la FSSPX aura signé...

Voilà tous les changements dont la Rome moderniste est capable ! Après la carotte, le bâton <sup>22</sup> ! Alors, les changements appréhendés par M. l'abbé X sont-ils la réalité ou des impressions trompeuses ?

### **Les “oublis” de Mgr Fellay.**

Avant de conclure, il reste à évoquer les « oublis » de la FSSPX dont les 2 plus importants sont les suivants :

- 1- Les silences de Mgr Fellay au sujet des travaux de Michel Laurigan (édités par les Dominicains d'Avrillé), qu'il s'agisse de *L'Église et la synagogue depuis Vatican II*, étude qui donne la clef de la métamorphose de l'Église catholique en église Conciliaire, ou de *Chronologie d'un engrenage*, étude qui explique la mise en place d'une doctrine nouvelle, considérant que le peuple juif peut se sauver en étant fidèle à la « première alliance ». Notons également la nouveauté de cette dénomination qui remplace la traditionnelle « ancienne alliance », laquelle fait apparaître son caractère caduc, révolu. Or cette doctrine n'est pas un point de détail, elle s'oppose à la clef de voûte de la doctrine catholique selon laquelle « il n'est sous le ciel aucun autre nom accordé aux hommes que celui de Jésus par lequel nous devons être sauvés » (Act. IV, 12). Or nous savons que Mgr Fellay a lu ces études. Pourquoi donc les ignorer ? Pourquoi ne pas en tirer les conclusions ? Pourquoi ne pas avoir exigé de Benoît XVI une mise au point publique et solennelle sur cette question capitale, avant tout « préalable » ? Voilà que l'on nous parle aujourd'hui d'accord alors que le flou le plus absolu règne sur ce point. Mais peut-être est-ce le (premier) prix à payer pour réintégrer le Panthéon conciliaire ?
- 2- Autre point, et sans doute le plus important, point qui a toujours été occulté par la FSSPX, c'est la question de l'invalidité des sacrements conciliaires réformés, et en particulier la transmission de l'épiscopat qui est la clé de tous les autres sacrements (à l'exception du baptême et du mariage). Rappelons qu'à la suite de Vatican II, tous les sacrements ont été changés, à tel point que Mgr Lefebvre les qualifia de « bâtards » lors de la messe de Lille en 1976. Ces questions théologiques, en dépit de leur aridité nous concernent car elles conditionnent rien de moins que notre salut et celui de nos proches ! Les hommes d'Église - ou qui se veulent de l'Église catholique - ne doivent donc pas les occulter. Avant donc toute discussion avec la Rome conciliaire, c'est à ce travail qu'aurait donc dû se consacrer une commission théologique. Rappelons donc très brièvement l'état de la question :
  - a- Les sacrements sont la raison même de l'Église, c'est d'ailleurs comme cela que la définit S. Thomas d'Aquin. Pas le moindre doute n'est permis en la matière. L'Église, en cas de doute sur la validité d'un sacrement, est *tutoriste*, c'est-à-dire qu'en cas de doute, elle redonne ledit sacrement.
  - b- Parce qu'elle est destinée à transmettre le sacerdoce, marquant ainsi d'un caractère ontologique le futur prêtre, la consécration épiscopale (matière, forme et ministre) a été infailliblement décrite et définie par Pie XII en 1947 dans sa constitution « *Sacramentum ordinis* » <sup>23</sup>. Cet acte du Magistère infaillible du Pontife romain - qui codifie, comme pour la Messe, des pratiques anciennes et éprouvées, ce que fait toujours l'Église dans sa grande sagesse, après mûr examen - fixe la matière et la forme de la consécration épiscopale, laquelle donne aux évêques le pouvoir de transmettre à leur tour un vrai sacerdoce. Or Paul VI les a « réformées » en 1968 (constitution *Pontificalis romani* du

---

<sup>22</sup> Ces gens-là sont des révolutionnaires certes, mais logiquement sincères avec leurs erreurs : leur objectif est de détruire, pas de laisser prospérer leurs ennemis. Il n'y a que les « prudents du siècle » qui croient à leur sincérité ! Saint-Just, l'ami de Robespierre, a posé *l'alpha et l'oméga* de toute révolution dans et hors l'Église : « Ce qui caractérise une révolution, c'est la destruction de TOUT ce qui lui est opposé », y compris par la « négociation », les « préalables », les « discussions »... Il faut une longue cuiller pour souper avec le diable !

<sup>23</sup> Le Pontife était alors préoccupé par la coupure des relations avec les églises persécutées des pays du « Rideau de fer » et bientôt de bambou et voulait empêcher la constitution « d'églises nationales » soumises aux pouvoirs communistes « intrinsèquement pervers », comme cela devait se produire avec « l'église patriotique chinoise », église dont les actes sont désormais reconnus par la Rome conciliaire, derrière des gesticulations diplomatiques de façade.

18 juin 1968, antérieure donc à la « réforme de la messe » de 1969<sup>24</sup>. Un pape, comme on l'a vu plus haut, ne peut remettre en cause ce qui a été tranché définitivement par un de ses prédécesseurs. La « réforme » de Paul VI est donc en soi très suspecte ;

- c- La forme de la consécration épiscopale adoptée par Paul VI ressemble étrangement à celle employée pour l'épiscopat anglican, forme qui rend le sacerdoce des « prêtres » et des « évêques » anglicans « absolument nul et entièrement vain », comme l'a jugé infailliblement le Pape Léon XIII dans sa Lettre apostolique *Apostolicæ curæ* sur les ordinations anglicanes du 15 septembre 1896.

Ces 3 éléments plaident lourdement en défaveur de la certitude de la validité des sacrements conciliaires. Nous pouvons maintenant examiner qu'elle a été jusqu'ici la pratique de la FSSPX sur cette question :

- a- Au cours du sermon de la cérémonie des sacres épiscopaux, Mgr Lefebvre lui-même a dit explicitement : « tous leurs sacrements sont douteux » ;
- b- La question a été ouvertement posée au séminaire d'Écône dans les années 95-97, selon le témoignage d'un séminariste, mais est restée au niveau de la *disputatio*. Aucune réponse tranchée n'a été apportée ;
- c- Par deux fois, la revue des Dominicains d'Avrillé, *Le Sel de la terre* (n° 5 en 1992 et n° 40 en 2002) a mis en doute la validité du sacre épiscopal du Cal. Ratzinger, dans deux articles signés par M. l'abbé Mura, alors professeur au séminaire de la FSSPX en Allemagne ;
- d- Mgr Fellay a lui-même employé l'expression de « prêtres probables a priori valides » en parlant des prêtres conciliaires, admettant donc des doutes sur leur validité ;
- e- La FSSPX a procédé à la réordination « sous condition » de nombreux prêtres. C'est donc qu'il y a un doute sur leur validité.

On ne peut donc que constater un doute général sur la validité des sacrements conciliaires. Comment peut-on alors justifier l'attitude de M. l'abbé X de se rendre à des « messes » de « prêtres probables » en fermant les yeux sur leur possible invalidité ? Prenons à ce propos un exemple concret : la FSSPX ayant rallié finalement sans conditions la Rome conciliaire, un cardinal romain vient administrer le sacrement de l'Ordre aux diacres à Écône : est-il ou non prêtre et évêque, marqué du caractère ontologique pour leur transmettre le pouvoir d'ordre ? Pourrions-nous nous confesser ou assister demain à des messes célébrées par des prêtres issus d'Écône sans s'interroger sur la validité de leur sacerdoce ? Telle est la terrible incertitude qui va peser demain, dans quelques semaines ou mois, sur les fidèles et les séminaristes de la « Tradition ». On attend toujours la réponse précise et catholiquement exacte et définitive de Mgr Fellay...

### **« Secte gnostique », « super anti-Église », ou « non-religion ».**

En guise de conclusion, si l'on veut rester catholique en dépit des « temps mauvais », il est impossible de ne pas se poser la question de la nature de l'église Conciliaire :

- Une « Église » qui transmet des sacrements douteux peut-elle être la sainte Église catholique, assistée par le Saint-Esprit jusqu'à la fin des temps ?
- Une « Église » qui enseigne des doctrines condamnées par l'Église catholique peut-elle être cette même Église catholique ?
- Une « Église » qui n'a pas les notes de l'Église catholique - unité, sainteté, universalité, apostolicité - peut-elle être l'Église catholique ?

---

<sup>24</sup> On peut se poser légitimement la question : et si dans la terrible révolution conciliaire, le combat pour le Vrai sacrifice, contre « la messe de Luther » de la réforme Bugnini-Paul VI de 1969, avait occulté la « réforme » encore plus radicale de 1968 sur le sacerdoce et l'épiscopat ? En quelque sorte, la Tradition se serait alors exclusivement focalisée sur le fruit (la messe) sans voir que c'était l'arbre (le sacerdoce) qui était détruit. Malheureusement, ces sujets demeurent tabous, et seuls des communiqués pas toujours de bonne foi, ressassant des arguments déjà réfutés, trouvent leur place dans les publications de la « Tradition ».

J'entends d'ici les invectives des partisans de l'accord, invoquant le subterfuge subversif de « sédévacantisme »<sup>25</sup> pour tuer dans l'œuf tout débat<sup>26</sup>. Laissons donc la parole à Mgr Tissier de Mallerai pour le mot de la fin :

- « Actuellement les hérésies continuent d'être professées à Rome ! De vraies hérésies sur le mystère de la Rédemption, où Benoit XVI ne croit pas à la Rédemption » (Sermon à Colmar, 12 octobre 1988) ;
- « Les conciliaires forment une secte gnostique » (sermon des ordinations, Écône, 2001) ;
- « Ainsi la liberté religieuse, l'égalité en dignité humaine et la fraternité universelle seront les trois piliers du gouvernement mondial, qui sera donc une démocratie universelle. L'Église deviendrait *l'animatrice spirituelle de la démocratie universelle* ; ou plutôt on aurait une super-anti-Église, garantie religieuse de l'hégémonie de la haute finance... » (*L'Unité spirituelle du genre humain*, Actes du 3<sup>ème</sup> symposium de Paris, octobre 2004)
- « L'Église parallèle, c'est la Nouvelle église de Vatican II : son esprit, sa nouvelle religion ou non-religion » (*The Angelus*, juillet 2008) ;

### **Épilogue : Beato de Liebana**

Ce saint, un des plus grands saints de langue espagnole, contemporain de Charlemagne, souvent surnommé *Le Saint Hilaire de l'Espagne*, a prophétisé dans un *Commentaire de l'Apocalypse de saint Jean*<sup>27</sup>, il y a plus de douze siècles, la crise terrible que nous traversons :

« La terre ce sont les évêques, les prêtres et la fausse religion qui, sous couvert de sainteté, paraissent œuvrer tranquillement, sans s'agiter, se faisant passer pour ministres de l'Église et n'en étant point... » (page 403)

« Le serpent donna son pouvoir à la Bête, ayant des faux frères au sein de l'Église, qui semblent en faire partie, mais lui sont opposés. C'est par ceux-ci que le diable réalise ses menées contre ceux qu'ils prétend séduire et qui, eux, appartiennent à l'Église (...), celui qui, en simulant la sainteté semble faire partie de l'Église mais ne lui appartient pas en réalité ; le diable a inventé cette supercherie afin de pouvoir mieux parvenir à en imposer aux religieux au nom de la religion. (...) Il maintient dans l'Église tous ceux qui, déguisés en brebis, ont l'air vertueux mais au-dedans ce sont des loups rapaces. Voilà la raison pour laquelle ils ne sont pas découverts comme le sont les autres hommes carrément mauvais, mais encore les considère-t-on comme des saints ; co-intéressés à la même intrigue, ils sont maintenus par le diable au sein de l'Église, parmi la multitude, sous une apparente sainteté » (page 487).

Jean-Christian BERNARD

[jchristian.bernard@gmail.com](mailto:jchristian.bernard@gmail.com)

---

<sup>25</sup> Substantif qui d'ailleurs ne recouvre strictement rien car le sédévacantisme n'existe ni dans la théologie morale (les péchés), ni dans l'histoire de l'Église (ce n'est ni une hérésie, ni même une opinion débattue de longue date). Ce n'est, dans la bouche de ses propagateurs, qu'une insulte comme seul l'Adversaire sait en inventer. Qualifier tel ou tel de sédévacantiste, c'est participer à la diabolisation de tout ce qui s'oppose de près ou de loin à la Révolution dans l'Église ou dans le pays, comme est traité de raciste le patriote soucieux de protéger son pays, comme Mgr Lefebvre fut traité d'intégriste pour avoir voulu rester fidèle à l'Église et à la Foi de toujours... Que des catholiques, clercs ou laïcs, véhiculent les termes de l'adversaire signifie tout simplement qu'ils appartiennent à l'adversaire.

<sup>26</sup> Et pour étouffer le cri de leur conscience derrière « la sagesse du monde ». Si les premiers chrétiens et tant et tant d'autres au cours des siècles avaient recherché des « accords pratiques », l'Église catholique n'aurait jamais conquis les âmes car « sanguis martyrum, semen christianorum » : « le sang des martyrs est une semence de chrétiens » (Tertullien).

<sup>27</sup> *Cœuvres complètes*, Ed. B.A.C., Madrid, 1995.